



PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT
DES FILIÈRES AGRICOLES PHASE II



INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT



FICHE TECHNIQUE DE PRODUCTION DES SEMENCES CERTIFIÉES

Zone "agro-écologique
soudano sahélienne"

RIZ IRRIGUE

1- DÉCLARATION DE CULTURE

Le producteur agréé pour la production des semences du riz doit déclarer son activité en début de campagne auprès du service de contrôle et de la certification des semences du Ministère de l'Agriculture pour les dispositions d'inspection en champ en vue de la certification des semences. Il doit s'assurer de la disponibilité des terres à exploiter ainsi que de la semence de base du riz.

2- CHOIX DE LA VARIÉTÉ À MULTIPLIER

Choisir la variété en fonction de :

- La pluviométrie dans la zone (court ou long cycle) ;
- L'origine de la semence (semences officiellement approuvées) ;
- La demande des producteurs en semences (variétés sollicitées par les producteurs).

3- CHOIX DU SITE

Choisir :

- Un terrain homogène, non ombragé, accessible, légèrement en pente avec des sols riches en argile et en limon, peu perméables pour éviter une infiltration rapide de l'eau ; ou,
- Un bas-fond à caractère saisonnier d'inondation ;
- Éviter un site ayant le riz comme précédent cultural.

4- MISE EN PLACE DE LA PEPINIERE

- 4.1. Préparation des semences

Prévoir 40 à 50 kg de semences pour un hectare. La pépinière peut être semée à sec, mais de préférence en prégermination.

➤ Prégermination :

- Mettre les semences dans des sacs remplis au 2/3 au maximum ;
- Tremper dans de l'eau propre pendant 24 h dans des bassins ou des fûts ;
- Retirer et laisser ressuyer pendant 5 à 10 min ;
- Placer dans un endroit aéré sous abris pendant 24 à 48 heures ;
- Maintenir l'humidité des sacs en les aspergeant l'eau de temps en temps.

- 4.2. Préparation de la parcelle et semis

Mettre en place la pépinière 14 à 21 jours avant la date de repiquage. Pour cela:

- Choisir une parcelle d'environ 500 m² de pépinière pour 1 ha, proche ou dans la parcelle à repiquer pour faciliter le transport des plants ;
- Faire une planche et l'élever à 25 cm au-dessus du niveau du sol environnant la pépinière ;
- Bien faire la mise en boue et le planage ;
- Fertiliser à l'engrais organique à la dose de 5t /ha lors de la préparation des sols et semer à la volée de manière homogène.



Préparation des planches pour la pépinière

- 4.3. Entretien de la pépinière

- Arroser la parcelle avec de l'eau juste pour saturer le sol et assurer la germination ;
- Assurer ensuite son approvisionnement régulier en eau ;
- Epancre l'engrais NPK à la dose de 100 kg/ha, (3 Kg/300 m²) une semaine après semis ;
- Assurer le gardiennage ou installer un filet pour protéger la pépinière contre les oiseaux et autres ravageurs ;
- Utiliser les insecticides-fongicides homologués en cas d'attaques d'insectes ou de maladies.



Pépinière prête pour le repiquage

5- PREPARATION DE LA PARCELLE DE LA RIZIERE

- Défricher et traiter à d'herbicide si nécessaire, la parcelle avant le labour ;
- Mettre de l'eau dans la parcelle pour permettre aux semences des mauvaises herbes de germer et attendre 5 à 10 jours ;
- Labourer 15 -20 cm de profondeur au moins deux semaines avant repiquage
- Faire une fertilisation de fonds à l'engrais organique de 5 à 10 t/ha ;
- Confectionner les casiers à l'aide des diguettes ;
- Inonder la parcelle pour éliminer les repousses des précédents culturaux et des mauvaises herbes ;
- Faire la mise en boue de la parcelle à la fin du 10^{ème} jour du labour ;
- Faire le planage ou le nivelage pour améliorer la topographie de la parcelle ;
- Maintenir de l'eau dans la parcelle boueuse jusqu'au repiquage pour éviter l'enherbement ;
- Planter une plaque de signalisation (N° du lot, variété, date de semis, ...)



Mise en boue à l'aide d'un motoculteur



Planage à l'aide de râteliers

6- REPIQUAGE

- Repiquer 1 à 2 plants par poquet, dans une faible lame d'eau, en ligne et à des écartements réguliers de 30 cm x 20 cm ou 25 cm x 20 cm entre 15 et 21 jours après la mise en place de la pépinière.



Repiquage

7- ENTRETIEN DE LA CULTURE

7.1. Fertilisation

- Retirer l'eau de la parcelle 1 jour avant l'application des engrais à la dose de 250 kg/ha une (1) à deux (2) semaines après le repiquage ; irriguer à nouveau trois jours.
- Epandre l'urée à la dose de 100 kg/ha en deux fractions : 50 kg/ha 30 jours après le repiquage pour favoriser un bon tallage ; 50 kg/ha 45 à 50 jours après le repiquage pour augmenter le taux de reproduction des plantes et permettre un bon remplissage des grains. Eviter d'appliquer l'urée en présence d'eau et pour cela assécher le champ deux jours avant.

7.2. Désherbage

- **Deux (2) désherbages manuels** : à partir de 15 jours après repiquage pour le premier et 45 jours après pour le second. Effectuer un troisième désherbage en cas de nécessité.
- **Désherbage chimique** : peut être associé au désherbage manuel par utilisation des herbicides sélectifs.

7.3. Gestion de l'eau

- Irriguer la parcelle en fonction des besoins et du stade de développement de la plante. (2 à 3 cm d'eau au repiquage, environ 5 cm pendant la phase de tallage, 5 à 10 cm pendant la phase reproductive et la phase de remplissage des graines) ;
- Vidanger les parcelles 15 jours avant la récolte ;
- En bas-fonds, adapter la gestion d'eau en fonction d'autres sources d'approvisionnement (pluies, débordement des cours d'eau ...).

7.4. Protection des cultures

7.4.1. Protection contre les oiseaux

- Assurer le gardiennage : du semis jusqu'à la levée complète et de l'épiaison jusqu'à la récolte ;
- Utiliser des filets (de petites mailles) ;
- Utiliser des épouvantails.

7.4.2. Protection contre les insectes

- Faire recours aux produits chimiques homologués.
- Requérir l'appui des services techniques compétents.

7.4.3. Protection contre les maladies

- En cas de présence de maladies, utiliser des produits homologués disponibles sur le marché ;
- Appliquer de la fumure azotée et débarrasser le champ des mauvaises herbes ;
- Requérir l'appui des services techniques compétents.



Protection du champ de riz par le filet

7.5. Epuraton

- Eliminer rigoureusement, régulièrement et systématiquement, toutes plantes de riz différente de la variété cultivée (hors-types ou malades) aux stades de montaison et d'épiaison sur la base de la taille de la plante, du port de la panicule, de la couleur du limbe, de la forme du grain, de la précocité etc...

8- RECOLTE ET OPERATIONS POST-RECOLTE

8.1. Récolte

La récolte peut être manuelle ou mécanique

- Faucher le riz lorsque :
 - o 80 % de la panicule ont la couleur de la paille (jaune),
 - o 80% des grains sont durs ;
 - o Les feuilles perdent leur couleur verte initiale ;
- Eviter une récolte trop précoce ou trop tardive ;
- Laisser sécher pendant 3-7 jours au soleil avant battage.

8.2. Opérations post-récolte

8.10.4. Battage et vannage

- Nettoyer l'aire de battage et y installer une bâche propre;
- Mettre les gerbes en circonférence, les panicules tournées vers l'intérieur ;
- Battre les panicules sur un tronc d'arbre, un fut ou à l'aide d'une batteuse
- Choisir une aire de battage distincte (séparée) par variété pour éviter le mélange ;
- Vanner à l'aide d'une vanneuse ou des récipients, sur une bâche pour éliminer les impuretés.

8.10.5. Séchage

- Sécher les semences sur une aire de séchage aménagée pour baisser le taux d'humidité à 14 % ;
- Remuer plusieurs fois la semence pour rendre le séchage homogène ;
- Ensacher dans des emballages neufs confectionnés à cet effet.



Battage manuel

9- CERTIFICATION

La certification est faite par les inspecteurs et contrôleurs semenciers sous le contrôle de la Direction de la Réglementation et du Contrôle de Qualité des Intrants et des Produits Agricoles (DRCQ) du MINADER, compétents en la matière pour s'assurer que les normes techniques de production ont été respectées. Le processus suit les étapes suivantes :

- Déclaration des cultures : fiches de déclaration, factures des redevances semencières ;
- Inspections en champ : phases mise en place, préfloraison/ floraison et maturation ;
- Prélèvement des échantillons : phase récolte ;
- Analyse des échantillons au laboratoire ;
- Demande d'étiquetage.

10- CONDITIONNEMENT :

10.1. Ensachage et apposition des étiquettes

- Nettoyer et calibrer les semences à l'aide d'une chaîne de conditionnement afin de conserver uniquement les bonnes semences du lot;
- Conditionner dans des sacs labélisés;
- Apposer les étiquettes délivrées par les services compétents sur les emballages ;
- Sceller les sacs.

10.2. Informations contenues sur l'étiquette officielle

Nom du producteur :
Espèce :
Variété :
Catégorie :
Numéro du lot :
Lieu de production :
Année de production :
Pureté variétale :
Pureté spécifique :
Taux de germination :
Produit de traitement :
Poids net de conditionnement :
Code du contrôleur :

XI- STOCKAGE ET CONSERVATION

- Nettoyer les alentours du magasin ;
- Nettoyer et désinfecter l'intérieur du magasin (murs, plancher et palettes) par des produits insecticides homologués ;
- Déposer les sacs à 1m du mur, sur les palettes ou claies pour permettre une bonne aération du produit stocké et une circulation aisée ;
- Suivre régulièrement le stock.

Stockage des semences

